

## • BIENVENUE À GARDONNE

- **Quincaillerie CGS COMMERCE - M. et Mme Seigneurie Gerson et Cécile**

Ouverture samedi 28 septembre à 8 h 30

44 avenue du Périgord - 05.53.24.80.42

Horaires d'ouverture :

Du mardi au samedi : 8 h 30 - 12 h 30 et 14 h 30 - 19 h

Dimanche matin : 8 h 30 - 12 h 30



- **La Voie d'Éolia - Marie-L'Or Bonnet Guide de Vie**

Marie-L'Or vous accompagne à un changement en profondeur, durable et respectueux de vous même.

Une reconnexion à soi dans l'amour de soi et en réelle autonomie pour la suite.

Ses spécialisations : déconditionnements, déprogrammations, déblocages émotionnels, relations toxiques, loyautés familiales, dépendance affective, maltraitance.

Animatrice d'ateliers :

- « Terre Happy Zen » pour les enfants et les ados,

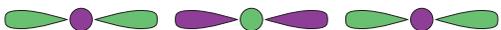
- « Bulle d'Amour » parents/enfants (6 mois à 4 ans)

- Odyssée Vibratoire

- Breathwork Holistique

Pour la contacter : Tél : 06. 61.72.18.45.

Sur les réseaux Instagram, Facebook et youtube



## • NOUVEAUTÉ ENTREPRISE BAEZA CHRISTOPHE

Nouveauté : bénéficiez d'un crédit d'impôt de 50% pour l'entretien de tous vos espaces verts : Pour cela contacter l'entreprise Baëza Christophe au 0553586762 /

christophe.baeza@orange.fr.

L'entreprise est affiliée à une coopérative qui permet à nos clients d'avoir cet avantage !



## • SERVICE CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Afin de mieux vous servir, la mairie de Gardonne vous propose de déposer vos dossiers

carte d'identité/passeport sans rendez-vous le vendredi matin de 9 h à 11 h 30



## • ANIMATIONS DE LA COMMUNE

- **3 JOURS DES CRÉATEURS - 4, 5 et 6 octobre**

- **QUINE - Club de l'amitié - 8 octobre - 14 H 15**

- **BOUM D'HALLOWEEN - AIPE - 31 octobre 18 H**

- **CÉRÉMONIE DE L'ARMISTICE - 11 novembre - 11 H 30**



*Le pauvre devine ce que donne la  
richesse, le riche ne sait ce que  
signifie la pauvreté.*

## • ÉDITO DU MAIRE

Chères Gardonnaises, chers Gardonnais,

En préambule de cet éditorial du mois d'octobre, je souhaiterais revenir sur les actualités du mois de septembre.

La rentrée des classes s'est bien déroulée et la déconstruction du « Mille Clubs » a eu lieu. Ce bâtiment, s'il avait pu parler, aurait pu raconter bien des choses tant ce lieu est empreint de la vie locale et associative de Gardonne.

C'est une page qui se tourne mais vous savez qu'il est nécessaire d'aller de l'avant, d'avoir des projets, même si nous éprouvons de la nostalgie...

Les travaux d'assainissement suivent leur cours, l'entretien des fossés avec le passage de l'épaveuse est commencé mais il faudra encore un peu de patience pour que ce soit terminé.

Ce mois-ci, vous le savez, est le mois d'« Octobre rose », campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein. Cette année encore, une vente d'objets divers aura lieu sur la place du marché le dimanche 13 octobre de 9 h à 12 h.

Afin de préparer le Téléthon et le marché de Noël qui auront lieu le 1<sup>er</sup> décembre, il vous est proposé de nous rejoindre à la réunion du 16 octobre, à 18 h 30 à la mairie. Toutes les propositions seront les bienvenues !

Depuis le 28 septembre nous avons la joie d'accueillir une nouvelle quincaillerie au 44 Avenue du Périgord. M. et Mme Seigneurie ont choisi notre commune pour leur installation et nous les en remercions vivement.

Mme Marie L'or Bonnet, guide de vie, a aussi choisi de s'installer parmi nous, et nous la remercions également.

Le comité de jumelage organise cette année encore, une vente de vins d'Alsace. Le comité des fêtes proposera une vente de madeleines Bijou à l'approche des fêtes de fin d'année.

Enfin, pour vous offrir un service encore plus optimal, le service des cartes d'identité et passeports sera, à compter du 1<sup>er</sup> octobre, ouvert sans rendez-vous le vendredi matin de 9h à 11 h 30.

Croyez bien que le conseil municipal et moi-même faisons toujours le choix de vous satisfaire au mieux en apportant à notre commune dynamisme et proximité.

Bien à vous, votre Maire, Pascal DELTEIL.

## **Le mercredi 4 septembre à 19 h se déroulait la réunion du conseil municipal.**

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Renouvellement d'un emploi au service animation dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi – Parcours emploi compétence
- Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité au service animation

Remerciements des familles SYLVESTRE, SERRE, RABAT pour les marques de sympathie témoignées par le conseil municipal lors du décès de leurs proches.

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 juillet 2024

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2024 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

- Modification des statuts de la CAB.

M. le Maire fait part au conseil municipal du souhait de la CAB, approuvé par délibération en date du 24 juin 2024, de prendre en charge les centres de santé, incluant le transfert du centre municipal de santé existant de Bergerac et la création d'un centre intercommunal de santé à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

il est donc proposé de rajouter à l'article 7 des statuts de la CAB : « La CAB est compétente pour la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien des centres de santé existants et à venir ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

- Remboursement sinistre : dégâts des eaux au restaurant scolaire du 04 novembre 2023.

M. le Maire rappelle au conseil municipal le sinistre survenu le 04 novembre 2023 dans les cuisines du restaurant scolaire dû à un dégât des eaux. L'assureur propose une indemnité de 3503,40 € pour les dégâts causés par ce sinistre. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement proposé.

- Remboursement sinistre : chaudière au centre de loisirs du 29 mai 2023.

M. le Maire rappelle au conseil municipal le sinistre survenu le 29 mai 2023 sur la chaudière du centre de loisirs dû à un orage et à la foudre. L'assureur propose une indemnité de 651,88 € pour les dégâts causés par ce sinistre. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement proposé.

- Point rentrée scolaire.

Nous comptons 6 classes pour cette nouvelle rentrée scolaire pour 120 élèves. 2 nouvelles enseignantes sont arrivées à l'école. Depuis le 27 août 2024, la commune de Gardonne prépare les repas à la mini-crèche de RAZAC-DE -SAUSSIGNAC suite à un échange inter-communes au sein de la CAB.

- Point travaux concernant la déconstruction du Mille Clubs.

En juillet a eu lieu le désamiantage du bâtiment. Sa déconstruction devrait avoir lieu courant septembre 2024.

- Tableau des effectifs au 01/09/2024

M. le Maire présente au conseil municipal le tableau des effectifs de la commune au 1<sup>er</sup>

## **• ÉCOLE DE GARDONNE**

UNE RENTRÉE RÉUSSIE : L'ÉCOLE ET LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

En ce début du mois de septembre, 119 élèves ont été accueillis dans les six classes de l'école primaire de Gardonne. Deux nouveaux enseignants faisaient aussi leur rentrée : Mme Jossic en charge de la moitié des effectifs de CM1-CM2 et Mme Aubert pour l'autre moitié. Mme Linarès, directrice, a la responsabilité d'une classe à double niveau CP et CE2, sa collègue, Mme Fougerat-Bruat a conservé les CE1-CE2, Mme Beaufort, les GS-CP, Mme Claude accueille les PS et MS.

Il convient de noter que le personnel municipal était à pied d'œuvre depuis la mi-août pour remettre en état les locaux et la cour de récréation. L'Atsem de la classe des petits, Patricia, et l'animatrice mise à disposition de la classe des GS-CP, Rachelle, quant à elles, ont pris en charge le nettoyage de leur classe et du matériel scolaire. Mme Génisson est chargée du ménage quotidien des salles de classe et celui hebdomadaire de la bibliothèque. Le mercredi, Michaël et Stéphane interviennent fréquemment pour l'entretien de la cour.

Comme prévu dans le budget de la commune, un achat de mobilier de 5000€ a permis le remplacement du mobilier vétuste, tables et chaises notamment, mais aussi du mobilier pour le rangement dans les classes.

Pour le bon fonctionnement de l'école, plusieurs services municipaux ont repris leur activité comme le restaurant scolaire et son cuisinier, Dominique Gogibus, assisté de Pauline et Ludivine (gestion et menus). Deux services se succèdent à la pause méridienne ce qui nécessite la surveillance des deux cours, maternelle et élémentaire par les animateurs, Élodie, Dominique, Zakariyao et Taylor.

La « garderie » dénommée aussi « accueil périscolaire » sous la responsabilité de Ludivine et Pauline ouvre à 7h30 et permet aux familles de déposer leur enfant en allant travailler. Elle ferme à 19h offrant aux parents la possibilité de récupérer leur enfant à la débauche.

Le mercredi les enfants bénéficient d'un accueil au centre de loisirs sur le site Fernand Mourgues, porté par l'association Horizon 3000 dont les personnels sont rémunérés par la commune. La plupart interviennent aussi pour la surveillance de la cour.

Ainsi, un certain nombre d'adultes interviennent auprès des enfants assurant une continuité éducative lors des périodes périscolaires et même pendant les vacances scolaires. Elle nécessite des capacités de communication, d'écoute et de partage, de respect mutuel entre ces acteurs qui font tous partie de « la communauté éducative » au même titre que les parents, la commission scolaire représentant le conseil municipal, mais aussi les différentes associations qui contribuent au « service public d'éducation » (éducol, vie de l'école).

Autour des enseignants et ouverte aux familles, la bibliothèque de l'école encore installée dans le bâtiment modulaire loué par la commune, tant que la sixième classe sera maintenue par l'administration de l'éducation nationale, est animée par l'association « Cultive ta lecture ! ». Marie-Claude propose les lundis et jeudis des lectures par périodes et des projets d'animation associant lecture et autres domaines artistiques grâce à la venue d'intervenants. Le vendredi après la classe, elle assure une ouverture aux familles et aux enfants de la garderie. Les mardis et vendredis, deux lectrices de Lire et Faire Lire, Régine et Vonny, proposent des lectures à la pause méridienne. L'AIPE (association indépendante des parents d'élèves) offre des moments conviviaux aux familles tout au long de l'année.

Mais tous ses bénévoles ont besoin de votre soutien pour maintenir leur investissement dans l'école. N'hésitez pas à venir proposer votre aide, ponctuelle ou régulière, vous serez toujours accueilli à bras ouverts.

## • CLUB DE SCRABBLE DE GARDONNE

Le lundi 23 septembre le club de scrabble tenait son assemblée générale. Le Président, Lionel Filet, faisait le bilan de la saison écoulée avec les différentes manifestations auxquelles les licenciés du club ont participé. Il souligne les parfaites organisations faites par le club qui s'adressaient aux joueurs et joueuses issus du département voire du Limousin et de la Corrèze.

Ensuite la trésorière, Dominique Couradin, présentait le bilan financier de l'année qui s'élève à un résultat positif de 856,20 €. Cela permettra au club d'aider financièrement les licenciés participant aux diverses épreuves. Après le vote de ces deux bilans, l'assemblée générale a procédé au vote des membres du bureau. A l'unanimité des présents, les membres sortants sont réélus : Lionel Filet président, Maryse Claveille vice-présidente, Nicole Vandemeulebroeke secrétaire et Dominique Couradin trésorière.



Après avoir présenté les perspectives pour la saison 24/25 l'AG se terminait par le pot de l'amitié en présence de Monsieur le Maire. Le président le remerciait pour le prêt des salles.

Le club fonctionne tous les lundis et jeudis de 14h00 à 16h30. Venez découvrir le jeu en duplicate version qui permet à tout le monde de jouer avec les mêmes mots.



## • RÉGLEMENTATION DES BRÛLAGES À L'AIR LIBRE DE DÉCHETS VERTS

Le brûlage des déchets verts est toléré sous réserve du respect des modalités suivantes :

Le brûlage doit être déclaré en mairie par écrit au minimum 3 jours avant la date prévue (formulaire à la mairie)  
Seuls les propriétaires des terrains et leurs ayant droit dûment mandatés sont autorisés à pratiquer le brûlage de déchets verts.  
Les brûlages ne peuvent être pratiqués que pendant les périodes du 1<sup>er</sup> octobre au dernier jour de février entre 10 heures et 16 heures.



## • OCTOBRE ROSE

Le centre du bourg s'est paré de rose ainsi que la mairie et un ruban rose lumineux a été installé afin de rappeler que, détecté à un stade précoce, le cancer du sein peut être guéri dans 9 cas sur 10. Le dépistage précoce est donc le meilleur atout de guérison.

Des gadgets et tee shirts seront vendus en mairie au profit de « la lutte contre le cancer 24 » puis le stand sera installé le dimanche 3 octobre 2024 de 9 h à 12 h sur la place du marché.

Venez nombreux soutenir cette action et merci aux bénévoles

septembre 2024

Service administratif : 2 agents titulaires et 1 agent contractuel  
Service technique : 4 agents titulaires, 1 agent contractuel et 1 PEC  
Service animation : 4 agents titulaires et 4 agents en contrats aidés

- Point personnel.

La commune a mis en place une formation auprès de l'un de ses agents du service animation qui était en contrat PEC jusqu'au 13 septembre 2024. Cette formation a une durée totale de 300 heures (26 heures hebdomadaire) du 14 septembre 2024 au 10 décembre 2024 en vue d'une embauche à son terme. Elle est financée par France Travail et une aide de 1500€ net sera attribuée à la commune.

- Renouvellement d'un emploi au service animation dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi – Parcours emploi compétence.

Il est demandé à M. le Maire de faire les démarches nécessaires afin de renouveler le contrat CAE CUI - PEC de l'agent concerné au service animation à compter du 7 septembre 2024 jusqu'au 6 mars pour une durée de 20 heures hebdomadaire.

- Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité.

M. le Maire propose au conseil municipal de recruter du personnel pour accroissement temporaire d'activité pour assurer le bon fonctionnement du service animation école et centre de loisirs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte de recruter un agent contractuel pour une période de 12 mois à compter du 16 septembre 2024. Cet agent assurera les fonctions d'agent animation à l'école et au centre de loisirs pour une durée hebdomadaire de 20 heures. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice majoré 366 au prorata du temps de travail.



## • CIMETIÈRE

Il est rappelé que le cimetière de Gardonne est seulement libre d'accès aux piétons. Les animaux y sont interdits. Depuis 3 ans l'herbe pousse et la végétalisation se poursuit.

Nous vous rappelons que l'entretien des tombes est à la charge des familles. À la Toussaint 2024, entre le 2 novembre et le 12 novembre, il sera procédé à l'identification des tombes non entretenues. Par la suite, un petit panneau sera déposé sur la tombe et les familles auront 3 ans pour se faire connaître. En l'absence de réponse, un état d'abandon sera alors dressé (article R 2223-13). Une reprise de concession pourra être effectuée par la suite.

Pour tous travaux, une demande doit être faite par écrit à la mairie.

Pour la Toussaint, les travaux seront interdits du samedi 26 octobre 2024 au dimanche 3 novembre 2024 inclus sauf pour les inhumations.

À l'approche des fêtes de Toussaint, nous vous rappelons qu'il est indispensable de fermer vos véhicules à clef lors de votre présence dans le cimetière. Des personnes malveillantes peuvent être à l'affût.

## • LE TROISIÈME LIVRE DE JACQUES CHOULY

Vous pouvez joindre Jacques Chouly au 06 84 82 37 37.



## • COMITÉ DES FÊTES

Une commande en commun de madeleines Bijou vous est proposée par le comité des fêtes. Pour passer commande c'est très simple, vous déposez en mairie la fiche remplie (fiche que vous avez dans ce Lien ou en mairie) avant le vendredi 15 novembre à 16 h



## • COMITÉ DE JUMELAGE

Samedi 7 septembre avait lieu la soirée jambon braisé à la salle du foyer club, 140 personnes se sont retrouvées dans une ambiance fort sympathique de ce comité de jumelage Gardonne-Guémar.



- Une vente de vins d'Alsace vous est proposée par le comité de jumelage. Pour passer commande c'est très simple, vous pouvez déposer en mairie la fiche remplie (fiche que vous avez dans ce Lien ou en mairie) avec le chèque avant le vendredi 8 novembre à 16 h.



## • SOCIÉTÉ DE CHASSE DE GARDONNE

Voici revenues la saison de la chasse et les animations proposées par notre société. Le dimanche 3 novembre, de 8 h à 12 h 30 place du marché, la société de chasse vous donne rendez-vous pour son désormais traditionnel « HALLOWEEN CHASSEUR ». Vous trouverez sur notre étal :

- Civet de sanglier en barquettes (6€ la barquette).
  - Pâtés chasseur chevreuil et sanglier en boîtes de 350gr (5€ la boîte).
  - 15 variétés de confiture cuisinée au chaudron (4€ le pot).
  - Vinaigre chasseur et autres produits. . .
  - Grande braderie de Tee-shirts de la société de chasse (7,50€ pièce, 20€ les 3).
- À midi, n'oubliez pas de venir déguster notre apéritif « maison » (1€ le verre) \*.
- Tout ça dans une ambiance Halloween festive et conviviale
- \*À consommer avec modération.

## • MILLE-CLUBS : UNE PAGE D'HISTOIRE DE GARDONNE SE TOURNE

Notre Mille-Clubs faisait partie de l'action « Mille-Clubs de jeunes » lancée par François Missoffe ministre de la jeunesse et des sports en 1968. L'objectif était que les jeunes en milieu ouvrier ou rural dont le nombre augmentait « construisent leur propre lieu de vie sociale ». Pour cela plusieurs modèles ont été distribués en kit aux communes qui en ont fait la demande, s'engageant à fournir le terrain, à couler la dalle support de la structure et à posséder une association chargée de l'animation du lieu ; ainsi, un premier lot de 1000 a été livré, puis devant l'engouement populaire, 2600 bâtiments ont été installés entre 1975 et 1983.

Le projet de Mille-Clubs de Gardonne a été conçu sous la mandature de René RENO (1971-1977). La candidature de la commune a été soutenue et appuyée par le conseiller général J.-P. Jousaint dès le printemps 1975. Le Mille-Clubs de S.C.A.C. type Co Sport a été livré le 2 décembre 1975 et monté par M. Chaumont « Les Charpentes du Périgord » en mars-avril 1977 : 1000h de travail facturées. Les divers travaux de raccordement ont eu lieu sous la mandature de Christian Marchandou. La commune de Gardonne a justifié l'attribution du Club de jeunes par l'existence d'une société sportive « L'entente sportive gardonnaise » qui proposait diverses activités : basket, ping-pong, natation, tennis, volley-ball, pétanque, majorettes et une société de musique. Elle estimait le nombre de jeunes bénéficiaires à 410. Une convention a été signée avec le président M. Gardeau et le maire, M. Marchandou dès sa mise en activité. En 2001, a été rajoutée la galerie de liaison avec le gymnase.



La vie des jeunes de la commune a dû s'en trouver transformée notamment au cours des années 80 où le sport et la culture se démocratisent. À Gardonne, le Mille-Clubs a continué d'abriter l'ESG et bien d'autres associations.

Certains Mille clubs ont été rénovés par les communes pour en faire des tiers-lieux par exemple. Celui de Gardonne trop abîmé ne permettait pas d'envisager cette solution. L'espace rendu libre sera utilisé pour la construction du restaurant scolaire.

Un documentaire sur FranceTV à voir pour imaginer l'époque des Mille-Clubs : <https://www.france.tv/france-3/bourgogne-franche-comte/la-france-en-vrai-bourgogne/5597274-generation-mille-clubs.html>



## • RÉUNION PRÉPARATION TÉLÉTHON ET MARCHÉ DE NOËL

Une réunion de préparation du Téléthon et du marché de Noël aura lieu à la mairie le mercredi 16 octobre à 18 h 30. Cette réunion est ouverte à toutes et à tous